



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

YONNE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°89-2020-027

PUBLIÉ LE 10 MARS 2020

Sommaire

Préfecture de l'Yonne

89-2020-03-10-002 - Arrêté portant institution d'une commission de contrôle des opérations de vote à Auxerre pour l'élection des conseillers municipaux et communautaires des 15 et 22 mars 2020 (4 pages)

Page 3

89-2020-03-10-001 - Arrêté portant institution d'une commission de contrôle des opérations de vote à Sens pour l'élection des conseillers municipaux et communautaires des 15 et 22 mars 2020 (4 pages)

Page 8

Préfecture de l'Yonne

89-2020-03-10-002

Arrêté portant institution d'une commission de contrôle des opérations de vote à Auxerre pour l'élection des conseillers municipaux et communautaires des 15 et 22 mars 2020



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'YONNE

PREFECTURE

DIRECTION DE LA
CITOYENNETÉ
ET DE LA LEGALITÉ

BUREAU DES
REGLEMENTATIONS ET
DES ELECTIONS

ARRETE N° PREF/DCL/BRE/2020/0274
portant institution d'une commission de contrôle des opérations de vote
à AUXERRE pour l'élection des élections des conseillers municipaux et communautaires
des 15 et 22 mars 2020 .

Le Préfet de l'Yonne,
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

VU la loi organique n° 2013-402 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers municipaux, des conseillers communautaires et des conseillers départementaux ;

VU le code électoral et notamment ses articles L. 85-1, R. 93-1 à R. 93-3 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret du Président de la République du 11 décembre 2019 nommant M. Henri PREVOST, préfet de l'Yonne ;

VU le décret n° 2019-928 du 4 septembre 2019 fixant la date de renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs ;

VU l'arrêté n°PREF/SAPPIE/BCAAT/2020/0001 du 6 janvier 2020 de Monsieur le préfet de l'Yonne, régulièrement publié, donnant délégation de signature à Madame Françoise FUGIER, sous-préfète, secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne ;

VU l'ordonnance n°16/2020 du 10 janvier 2020 de M. le premier Président de la Cour d'Appel de Paris désignant les magistrats amenés à participer à la commission de contrôle des opérations de vote mise en place dans le département de l'Yonne pour la ville d'AUXERRE à l'occasion des élections des conseillers municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020 ;

SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture,

ARRETE :

Article 1er : Il est institué pour la ville d'Auxerre une commission de contrôle des opérations de vote, en vue des scrutins des 15 et 22 mars pour l'élection conseillers municipaux et communautaires.

Article 2 : La commission de contrôle des opérations de vote pour la ville d'AUXERRE est constituée ainsi qu'il suit :

Pour le 1^{er} tour 15 mars 2020

- Monsieur Didier DUCOUDRAY
Vice-Président au Tribunal judiciaire d'Auxerre
Président titulaire
- - Madame Elsa MESLOT
Vice-présidente au tribunal judiciaire d'Auxerre
Présidente suppléante
- Maître Michèle DUFFAUT
Membre titulaire
- Maître Jean-Yves JOURDAIN
Membre suppléant
- Madame Marie-Claude BORYCKI
Directrice de la citoyenneté et de la légalité à la Préfecture de l'Yonne
Membre titulaire, représentant le Préfet de l'Yonne
- Madame Anne LOLLIOT
Adjointe au chef du bureau des concours financiers de l'État et du contrôle budgétaire à la Préfecture de l'Yonne
Membre suppléant, représentant le Préfet de l'Yonne

Pour le 2^{ème} tour 22 mars 2020

- Madame Elsa MESLOT
Vice-présidente au tribunal judiciaire d'Auxerre
Président titulaire
- Monsieur Didier DUCOUDRAY
Vice-Président au Tribunal judiciaire d'Auxerre
Président suppléant
- Maître Jean-Yves JOURDAIN
Membre titulaire
- Maître Michèle DUFFAUT
membre suppléant

- Madame Marie-Claude BORYCKI
Directrice de la citoyenneté et de la légalité à la Préfecture de l'Yonne
Membre titulaire, représentant le Préfet de l'Yonne

- Madame Anne LOLLIOT
Adjointe au chef du bureau des concours financiers de l'État et du contrôle
budgétaire à la Préfecture de l'Yonne
Membre suppléant, représentant le Préfet de l'Yonne

Article 3 : Le secrétariat de la commission sera assuré par Madame Marie-Claude BORYCKI (titulaire) et Madame Anne LOLLIOT (suppléant).

Article 4: Le siège de la commission est fixé à la Préfecture de l'Yonne à Auxerre (place de la préfecture).

Article 5 : Mme la secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture et dont copie sera adressée à chacun des membres de la commission ainsi qu'au maire d'Auxerre.

Fait à Auxerre, le **10 MARS 2020**

Pour le Préfet,
La sous-préfète,
Secrétaire générale,


Françoise FUGIER

Préfecture de l'Yonne

89-2020-03-10-001

Arrêté portant institution d'une commission de contrôle des opérations de vote à Sens pour l'élection des conseillers municipaux et communautaires des 15 et 22 mars 2020



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'YONNE

PREFECTURE

DIRECTION DE LA
CITOYENNETÉ
ET DE LA LEGALITÉ

BUREAU DES
REGLEMENTATIONS ET
DES ELECTIONS

ARRETE N° PREF/DCL/BRE/2020/0275
portant institution d'une commission de contrôle des opérations de vote
à SENS pour l'élection des élections des conseillers municipaux et communautaires des
15 et 22 mars 2020

Le Préfet de l'Yonne,
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

VU la loi organique n° 2013-402 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers municipaux, des conseillers communautaires et des conseillers départementaux ;

VU le code électoral et notamment ses articles L. 85-1, R. 93-1 à R. 93-3 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret du Président de la République du 11 décembre 2019 nommant M. Henri PREVOST, préfet de l'Yonne ;

VU le décret n° 2019-928 du 4 septembre 2019 fixant la date de renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs ;

VU l'arrêté n°PREF/SAPPIE/BCAAT/2020/0001 du 6 janvier 2020 de Monsieur le préfet de l'Yonne, régulièrement publié, donnant délégation de signature à Madame Françoise FUGIER, sous-préfète, secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne ;

VU l'ordonnance n°623/2019 du 16 décembre 2019 de M. le premier Président de la Cour d'Appel de Paris désignant les magistrats amenés à participer à la commission de contrôle des opérations de vote mise en place dans le département de l'Yonne pour la ville de Sens à l'occasion des élections des conseillers municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020 ;

SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture,

.../...

ARRETE :

Article 1er : Il est institué pour la ville de Sens une commission de contrôle des opérations de vote, en vue des scrutins des 15 et 22 mars pour l'élection conseillers municipaux et communautaires.

Article 2 : La commission de contrôle des opérations de vote pour la ville de Sens est constituée ainsi qu'il suit :

Pour le 1^{er} tour 15 mars 2020

- Monsieur Jean-Christophe GAYET
Président au Tribunal judiciaire de Sens
Président titulaire

- Madame Elisa VALDOR
Juge au Tribunal judiciaire de Sens
Membre titulaire

- Madame Anne-Claire SERRES
Juge d'instruction
Membre suppléant

- Monsieur Jean-Jacques VIAZZO
Attaché à la Sous-Préfecture de Sens
Membre titulaire, représentant le Préfet de l'Yonne

- Madame Isabelle MACHAC
Attachée à la Sous-Préfecture de Sens
Membre suppléant, représentant le Préfet de l'Yonne

Pour le 2^{ème} tour 22 mars 2020

- Monsieur Jean-Christophe GAYET
Président au Tribunal judiciaire de Sens
Président titulaire

- Madame Anne-Claire SERRES
Juge d'instruction
Membre titulaire

- Madame Elisa VALDOR
Juge au Tribunal judiciaire de Sens
Membre suppléant

- Monsieur Jean-Jacques VIAZZO
Attaché à la Sous-Préfecture de Sens
Membre titulaire, représentant le Préfet de l'Yonne

- Madame Isabelle MACHAC
Attachée à la Sous-Préfecture de Sens

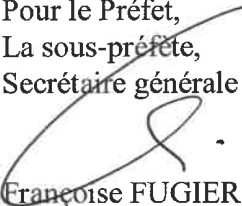
- Madame Isabelle MACHAC
Attachée à la Sous-Préfecture de Sens
Membre suppléant, représentant le Préfet de l'Yonne

Article 3 : Le secrétariat de la commission sera assuré par Monsieur Jean-Jacques VIAZZO (titulaire) et Madame Isabelle MACHAC (suppléant).

Article 4: Le siège de la commission est fixé à la sous-préfecture de Sens (2 rue du Général Leclerc).

Article 5 : Mme la secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture et dont copie sera adressée à chacun des membres de la commission ainsi qu'au maire de Sens

Fait à Auxerre, le 10 MARS 2020

Pour le Préfet,
La sous-préfète,
Secrétaire générale

Françoise FUGIER

